

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PLUS DE 10 MILLIONS D'EUROS DU FONDS DE SOLIDARITÉ DÉJÀ VERSÉS AUX ENTREPRISES AXONAISES AU TITRE DU MOIS DE NOVEMBRE

Laon, le 18 décembre 2020

Dans l'Aisne, 2093 entreprises ont d'ores et déjà sollicité le fonds de solidarité au titre du mois de novembre, période de fermeture des commerces.

À la date du 11 décembre 2020, 10,59 millions d'euros leur avaient déjà été versés à ce titre.

Le formulaire du fonds de solidarité pour le mois de novembre est disponible depuis le 4 décembre sur le site <u>impots.gouv.fr</u>. Concernant le mois de novembre, les demandes peuvent encore y être déposées jusqu'au 31 janvier 2021.

Ce montant particulièrement important s'explique donc par le renforcement du fonds de solidarité et sa simplicité d'accès. Pour le mois de novembre, les entreprises faisant l'objet d'une interdiction d'accueil du public peuvent en effet percevoir une aide égale au montant de leur perte de chiffre d'affaires, dans la limite de 10 000 euros.

Les entreprises restées ouvertes mais qui ont subi une perte de chiffre d'affaires de plus de 50% peuvent aussi obtenir une subvention égale au montant de leur perte de chiffre d'affaires, dans la limite de 10 000 euros, si elles appartiennent à la catégorie des entreprises particulièrement touchées par la crise sanitaire.

Au total, depuis le 1^{er} mars, **7945** entreprises axonaises ont bénéficié du fonds de solidarité, ce qui correspond à un total de **40,09 millions d'euros** versés.

Dans le contexte de crise sanitaire, en plus du fonds de solidarité, les entreprises peuvent bénéficier de plusieurs autres dispositifs, dont notamment le chômage partiel, les prêts garantis par l'État, les avances remboursables, ainsi que les reports, délais et annulations d'impôts. Le montant et le nombre de bénéficiaires de ces dispositifs dans l'Aisne sont précisés dans l'infographie jointe.





